CHAMPDIVERS
Commune du Jura

Compte rendu du conseil municipal du 08 décembre 2021

Présents : Meugin Olivier. Maugain Brigitte. Mouquod François-Xavier. Beltramelli Jérôme. Bainier Marine Berthet Olivier. Combe Sylvain. Santina Angélique.

Absents, excusés : Boichut Olivier. Dormoy Anthony. Wachowicz Laurence.
Pouvoirs : Boichut Olivier à Mouquod François-Xavier. Wachowicz Laurence à Beltramelli Jérôme.
Secrétaire de séance : Beltramelli Jérôme.

Le compte rendu de la séance du 6 octobre 2021 est adopté à l'unanimité

Modification des statuts du Grand Dole : le maire présente à l'assemblée la notification qu'il a reçue du Grand Dole : lors du conseil communautaire du 30 septembre, il a été décidé de modifier le nombre maximum de membres du bureau communautaire (pour revenir dans le cadre du droit commun) : le bureau est composé du Président, des Vice-présidents et des membres du bureau. Par ailleurs, la création d'une police intercommunale a été décrétée, n'entraînant pas de transfert de compétence entre les communes et le Grand Dole.
Accepté à l'unanimité

Transfert de la compétence assainissement au Grand Dole (écritures comptables) : la compétence communale assainissement a été transférée à la communauté d'agglomération le 1er janvier 2020, conformément à la Loi du 03/08/2018. Suite à cela, il est nécessaire de constater ce transfert en comptabilité, par une mise à disposition des immobilisations par opérations d'ordre non budgétaire.
Accepté à l'unanimité

Subventions aux associations :

Communales :

	2020	2021
• Animation loisirs de Champdivers	85 €	
• Club du finage de Champdivers	85 €	
• Club gymnastique de Champdivers	85 €	
• Anciens combattants de Champdivers	85 €	
• Atelier de Fil en joie de Champdivers	85 €	

Intercommunales :

	2020	2021
• Donneurs de sang à Tavaux Damparis	30 €	
• Lutte contre la sclérose en plaques	30 €	
• Centre Leclerc à Dijon	30 €	
• Souvenir Français à Saint-Aubin	30 €	
• Assoc. Secrétaires de mairie du Jura	30 €	
• Association des paralysés de France	30 €	
• Ecole des chiens guides d'aveugles	50 €	
• Atelier des arts créatifs	30 €	
• Association parents élèves Joliot Curie sur la commune	4€ par élèves domiciliés	

Accepté à l'unanimité

Tarif publicité dans le bulletin : les tarifs étaient de 42 € pour un encart de 78 X 40, et 66 € pour un encart 78 X 95 en 2020. Le maire propose de reconduire ces tarifs pour le bulletin 2021. **Accepté à l'unanimité**

Tarif publicité dans les rues : d'après l'INSEE, le tarif applicable en 2021 pour les communes de – de 50 000 habitants est de 16 € 20 le m² (16 € en 2020). Un recensement des enseignes présentes sur le territoire communal sera effectué afin que les factures puissent être établies et adressées aux redevables.
Accepté à l'unanimité

Fonctionnement, règlement, tarifs salle de convivialité :
Etablissement d'un règlement d'utilisation, de formulaires de réservation
Réservation en mairie.
Règlement d'utilisation (voir règlement de la garderie).
Feuille de location à remplir, rdv pour les clés.
Tarifs :
Associations de Champdivers location gratuite.
Habitants de Champdivers : 40 € la journée en semaine, 75 le Week end.
Chèque de caution 150 euros.
Demande attestation d'assurance (comme pour salle des fêtes).
Accepté à l'unanimité

Prestation déneigement : la proposition de Nicolas Vèze est retenue pour un forfait de 600 € HT, 4 passage par an avant 7 H 30 le matin suivant plan de déneigement.

Facturation pour extraction de granulats : en 2020, une facture d'un montant forfaitaire de 29 738 € 47 a été adressée à la société Pernot au titre de la redevance pour l'extraction de granulats du Doubs. La Sarl Olivier Colin, géomètre expert, a établi un relevé qui indique que 141 200 m² de granulats ont été prélevés de janvier 2020 à juin 2021.
Considérant les indices TP06b de juillet 2020 et 2021 (0,2049678 le m3), la somme due par la société Pernot s'élève à 28 941 € 45, montant duquel on enlève l'acompte versé en 2020 (22 834 € 51), soit 6 106 € 91. **Accepté à l'unanimité**

Proposition d'adhésion au service d'assistance et de maintenance de l'éclairage public du Sidec : suite aux interrogations évoquées lors des dernières discussions concernant le projet de transformation de l'éclairage public en Led, le maire a demandé des informations au Sidec. Ce dernier a fait parvenir en mairie une synthèse de présentation du service E-lum avec les actions qui peuvent être entreprises à Champdivers. Ce service propose, pour 2 430 € environ par an : maintenance préventive et curative des installations (luminaires et coffrets), nettoyage des luminaires tous les 4 ans, installation de repérage sur les 135 points lumineux et les 5 armoires, bilan annuel d'exploitation, suivi de consommations et optimisation des abonnements, désignation d'un chargé d'exploitation qui effectuera les déclarations sur le site du guichet unique (lors de travaux), mise à disposition d'un outil de suivi web.
Le coût annuel sera revu en fonction de la note liée à l'empreinte nocturne (état du parc d'éclairage public permettant de diminuer ce coût).
L'adhésion à ce service permet de pouvoir bénéficier d'un financement de 50 % sur le programme de rénovation de l'éclairage public, avec un plafond de 30 000 € TTC/an.
(Cout annuel pour la commune 18 x 135 = 2430) **Accepté à l'unanimité**

Transformation de l'éclairage public : le maire présente à l'assemblée l'offre qu'il a reçu du Sidec pour ces travaux. Le montant des travaux s'élève à 85 988 €. Le Sidec prend à sa charge 15 000 €. Il est possible de demander des subventions :
- au Grand dole au titre des fonds de concours
- à l'Etat au titre de la DETR
- au Département au titre de la DST

Accepté à l'unanimité

Projet de travaux d'effacement des réseaux secs rue des tilleuls : comme cela avait été évoqué lors de précédentes réunions, le maire a demandé au Sidec d'établir un avant-projet sommaire pour ces travaux. La 1ère tranche de travaux, d'un montant de 44 839 € est présenté. La 2ème tranche de travaux (à prévoir en 2024) est estimée à 40 379 €.
Accepté à l'unanimité

Réflexion sur l'avenir du centre bourg : le conseil municipal accepte la proposition d'honoraires de la Sas Catherine Bouhand pour un état des lieux et esquisse afin d'apporter de l'aide à la décision de la commune de présenter ou non une offre pour l'acquisition d'un bâtiment.
Accepté à l'unanimité

Autorisation d'établir des mandats d'investissement en 2022 avant vote du budget : sur une prévision de 586 372 €, la somme de 146 041 € a été dépensée en 2021(chiffres au 07 décembre 2022. Une mise à jour sera faite régulièrement, jusqu'à ce que la commune ne fasse plus de mandats ni de titres).
Le maire demande l'autorisation de mandater des dépenses d'investissement en 2022 avant le vote du budget.
Accepté à l'unanimité

Fait à Champdivers, le 16 décembre 2021.

Le maire,

Olivier Meugin.